

Journée de formation et d'échanges des experts de la CTI



Atelier 1 - Paysage de l'ESR

Lundi 9 mai 2016

Salles et restaurant d'entreprise de la CFDT
Immeuble des Fédérations CFDT 47-49 avenue Simon Bolivar
proche Buttes-Chaumont Paris 19^{ème}



Atelier 1 Typologie des établissements

Catherine MALINIE

Sophie DECKER-NOMICISIO

Département des écoles supérieures et de
l'enseignement privé DGESIP-MENESR

Franck JARNO

Sous-direction des formations et de l'insertion
professionnelle DGESIP-MENESR



9h-9h45

 Modératrice : Anne-Marie Jolly

- **L'évolution du paysage de l'enseignement supérieur**
 - les statuts d'établissements
 - la politique de sites



www.enseignementsup-recherche.gouv.fr



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

1

L'évolution du paysage de l'enseignement supérieur français

Les différents type de statuts des écoles d'ingénieur

1.1

- **Les EPCSCP : établissement publics à caractère culturel scientifique et professionnel**
- **Les EPA/ établissement publics administratifs**
- **Les « écoles internes » (art L 713-9 du code de l'éducation)**
- **Les écoles privées**

Les différents type de statuts des écoles d'ingénieur

1.2

Les EPCSCP : établissements publics à caractère culturel scientifique et professionnel

- Règles de fonctionnement définies par la loi
- Disposent de l'autonomie administrative, financière, scientifique et pédagogique
- Fonctionnement « démocratique » : participation des personnels, et des étudiants dans les instances de l'établissement
- Contrôle financier a posteriori

Ex Universités, Universités de technologie, INPT, INSA, Ecoles centrales, COMUE

+ régime dérogatoire prévu par la loi: « Grand établissement » : ex CentraleSupélec, ENSAM, IP Grenoble, IP Bordeaux...

Les différents type de statuts des écoles d'ingénieur

1.3

Les EPA: établissements publics administratifs

- Peuvent être associés à un EPCSCP ou être autonome
- Contrôle financier a priori

Ex: les écoles nationales supérieures d'ingénieurs : liste fixée par décret
écoles de chimie, ENI...

Les « écoles internes » (art L 713-9 du code de l'éducation)

- Composantes universitaires dotées d'un conseil, d'un directeur nommé par le ministre et d'une certaine autonomie financière donnée par l'université
- Ne dispose pas de la personnalité morale

Ex écoles Polytech

Droits de scolarité fixés par arrêté ministériel pour tous les diplômes d'ingénieurs délivrés par des établissements publics

Les différents type de statuts des écoles d'ingénieur

1.4

Les écoles privées

- Régime d'autonomie et d'Indépendance de l'Etat
- Exemple de statuts : associatif , fondation...SARL....

Les écoles d'ingénieurs sont évaluées par la CTI avec les mêmes critères quel que soit leur statut

Effectifs étudiants par types d'écoles

	Effectifs 2014-2015	taux de féminisation	répartition des diplômés effectifs %	diplômés 2014	% diplômés
Ensemble des écoles publiques MENESR	74 566	27,2	57,4	18 300	55,7
Ecoles publiques relevant d'une tutelle autre que MENESR	19 165	34,7	14,7	5 840	17,8
Ecoles privées	36 272	27,3	27,9	8 705	26,5
Total	130 003	28,4	100	32 845	100
source: SIES octobre 2015					



La politique de site

Coopération et regroupements des établissements Art 718-2

« Sur un territoire donné, qui peut être **académique ou interacadémique**, sur la base d'un **projet partagé** , les **établissements publics d'enseignement supérieur** relevant du **seul MENESR** et les organismes de recherche partenaires **coordonnent leur offre de formation** et leurs stratégie de recherche et de transfert »

« Lorsqu'un établissement public d'enseignement supérieur est structuré en **plusieurs implantations régionales** , **il doit appartenir à au moins un regroupement** ... Il peut conclure pour chacune de ses implantations une convention d'association avec une communauté d'universités et d'établissements »

Art L718-3

La coordination territoriale peut être organisée de manière fédérale ou confédérale

- la création d'un nouvel établissement par fusion de plusieurs établissements

Ex universités de Marseille et de Strasbourg

- la participation à une communauté d'universités et établissements/ COMUE

- association d'établissements ou d'organismes publics ou privés à un EPCSCP

Les regroupements en Ile-de-France et leurs membres

et Paris ???

